cerfa

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1) Mme Anais PARIS

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : APEL Saint Just

23 rue Chevriere 39600 ARBOIS

à partir du **13/06/2025** au **14/06/2025** entre 16:00 h. et 02:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23/04/2025 Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté SB-25- 120

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;
Vu les articles L.3334-2et L.3352-5 du Code de la santé publique;
Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

M. (1) Mme Anais Paris

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : APEL Saint Just

23 rue Chevriere 39600 ARBOIS

à partir du **13/06/2025** à 16:00 au **14/06/2025** à 02:00

à l'occasion de (3) FETE DE SAINT JUST

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS le 23/04/2025

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE

MAIRIE D'ARBOIS (JURA)

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.